

## Le service de Formation Continue de l'UPEC RECHERCHE :

### Un prestataire en mission pour 7 mois de février 2020 à septembre 2020

#### Objet : Accompagnement à la mise en place d'un CFA interne à l'UPEC

L'UPEC intègre dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 l'activité d'apprentissage et crée son propre CFA.

Afin d'accompagner et de structurer la naissance de ce CFA interne, nous avons besoin d'un prestataire agile, réactif et disponible sur un temps donné, expert en apprentissage, au fait de la Loi Avenir et de son impact sur l'activité, capable d'accompagner l'UPEC dans ce changement.

- **Durée** : de février à septembre 2020
- **Budget** : au maximum 35 000 € TTC
- **Objectifs** : accompagnement à la mise en place du CFA, accompagnement et formation des équipes de l'UPEC.

#### Détails de la prestation :

- Début de mission entre le 15/02/2020 et le 15/03/2020 : présentation du contexte et du cahier des charges au prestataire. Diagnostic de l'environnement UPEC et de ses partenaires (OPE, Entreprises) en matière d'apprentissage, présentation du plan d'actions et de l'échéancier à l'équipe de direction.
- Mars/Avril 2020 : arrivée des 2 recrutements prévus à partir du mois de mars (un gestionnaire dédié à l'apprentissage au pôle administratif et financier et un commercial pour le placement des apprentis), à accompagner. Mise en place de procédures et d'outils pour la gestion des contrats d'apprentissage, identification des 100 premiers contrats. Contacts avec les OPCO pour les modalités de financement des contrats et réflexion/propositions relatives aux 14 missions d'un CFA.
- Avril/Mai 2020 : Formation aux procédures/outils et accompagnement des équipes sur le plan opérationnel. Accompagnement des composantes concernées.
- Juin 2020: accompagnement à la saisie des premiers contrats.
- Juillet/septembre 2020 : préparation de la 1<sup>ère</sup> rentrée, ajustement des procédures et des outils. Rédaction d'un rapport de fin de prestation contenant les préconisations futures pour le déploiement du CFA.

Le prestataire doit maîtriser le fonctionnement de l'apprentissage, en connaître les différents acteurs, les modalités de financement, les aspects juridiques, ainsi que les textes d'application de la loi Avenir. Il doit s'adapter aux attentes de l'UPEC, à son environnement, et décliner son accompagnement aux besoins des équipes. Il doit être force de propositions tout en associant les collaborateurs de la DIFPRO ainsi que l'équipe politique.

Une veille juridique est attendue sur la durée de la prestation.

[Tapez ici]

[Tapez ici]

### **LIVRABLES ATTENDUS :**

- Dans les 2 premiers mois, la mise en place et la rédaction d'une procédure de suivi de l'apprentissage, adaptable selon les composantes,
- Dans le même temps, mise en place des outils nécessaires à l'activité d'apprentissage
- Veille juridique avec note d'information mensuelle,
- Formation des personnels concernés par la création du CFA, avec mise à disposition de la documentation correspondante,
- Accompagnement au changement de l'ensemble des collaborateurs par un suivi mensuel de la prestation, des comptes rendus écrits de rythme identique
- Procédure complète contenant le suivi des apprentis, les attendus de la réforme, les contacts importants ainsi que les outils de formation utilisés durant la prestation (bilan final incluant les préconisations de déploiement du CFA).

### **Contact :**

**Laure Beauvilliers**

**Responsable du Pôle Développement et Partenariats publics et privés**

**Service de Formation Continue**

**Université Paris Est Créteil**

**Email : [laure.beauvilliers@u-pec.fr](mailto:laure.beauvilliers@u-pec.fr)**

**Téléphone : 06 63 93 79 80**